

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale	—	Val-d'Oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Mardi 02 avril 2024, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Etaient présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Rosa MACEIRA, M. Allaoui HALIDI, Mme Teresa EVERARD, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Gilles CORBIN, Mme Lydia JEAN et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Zohra SLAOUI, Mme Karine DARNET GINOT et M. Patrice BOULAY.

Secrétaire de séance : Mme Sandra BRUGNONE.

1. Compte de gestion 2023.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget du CCAS peuvent être récapitulées comme suit :

Résultats cumulés :

Budget	Résultat de l'exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 8 934.77€	37 792.03€
Fonctionnement	156 418.40€	373 413.09€
TOTAL	147 483.63€	411 205.12€

Projet de délibération

Vu les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le budget primitif voté le 4 avril 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu le Compte de gestion du budget CCAS dressé par le Trésorier municipal en date du 5 mars 2024 ;

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 par M. le Trésorier municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;

Entendu le rapporteur ;
Sur proposition du Président ;
Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

Arrête le résultat de l'exercice de ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 à la somme globale de 147 483,63€ ;

Arrête le résultat de clôture de ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 à la somme globale de 411 205,12€ ;

Autorise M. le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la convocation : 26/03/2024

Nombre de membres présents : 9

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 9

Date d'affichage :

Villiers-le-Bel, 04/04/2024

Le Président
Jean-Louis MARSAC

